

L'observatoire numérique 2017

LE PROGRAMME NUMÉRIQUE D'EN MARCHE !

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMÉRIQUE — mars 2017



85 propositions numériques sur les 588 mesures du programme d'Emmanuel Macron

THÉMATIQUES	Nombre de propositions
E-administration, démocratie	22
Société, égalité numérique et inclusion	9
Economie, fiscalité et investissement	13
Emploi et formation professionnelle	7
Education, enseignement supérieur et recherche	2
Défense et cyber-sécurité	8
Santé	10

Agriculture	2
Culture	5
Infrastructure et haut débit	8
TOTAL	85

E-administration, démocratie (23)

- 5 milliards d'euros seront consacrés à la modernisation de l'action publique et à un plan pour la justice numérique. Nous apporterons un soutien à la performance des collectivités locales et un appui à leur modernisation.
- D'ici 2022, 100% des démarches administratives pourront être effectuées depuis Internet – sauf première délivrance des documents d'identité officiels. Pour financer cela, les administrations pourront faire appel au plan d'investissement.
- Généraliser le vote électronique d'ici 2022.
- Nous créerons un compte citoyen en ligne (site et application), qui rassemblera, sur une même interface tous les droits, notamment ceux liés à la santé, à la trajectoire professionnelle, à la formation, à la situation fiscale, aux droits civiques.
- Nous demanderons aux parlementaires qui soutiennent notre action de mettre en place des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire (jurys citoyens, compte-rendu de mandat via les réseaux sociaux...).
- Nous créerons une banque de données numériques réutilisables.
- Nous développerons les instruments d'une transparence sur l'usage des données privées par les acteurs du numérique. Chacun pourra ainsi savoir ce que deviennent les données qu'il produit en utilisant telle ou telle plateforme.

Europe

- Nous proposerons de renforcer et d'harmoniser la sécurité des cartes d'identité (biométrie) à l'échelle européenne.
- Nous renégocierons avec les Etats-Unis le « Privacy Shield », le cadre de protection des données, d'ici 2018, afin de garantir réellement la préservation des données personnelles de tous les Européens.
- Nous proposerons la mise en place d'une Agence européenne pour la confiance numérique, chargée de la régulation des grandes plateformes numériques.

Simplification de l'action publique

- Nous nous appuyerons sur le numérique pour redéfinir l'action publique.
- Le passage au numérique de l'Etat : dans toutes les institutions, il est l'occasion de gains de productivité considérables et plus largement d'une restructuration des organisations. Ce doit aussi être le cas de l'État. Les experts chiffrent les économies potentielles de 5 à 10 milliards.
- Transparence : les résultats des revues et les actions mises en place par les ministères seront mises en ligne.
- Nous consacrerons 10 milliards d'euros du plan d'investissement aux actions des collectivités. Concrètement, il s'agira notamment de financer l'amélioration des services publics locaux (par exemple, la digitalisation), qui permettent d'améliorer la qualité pour l'utilisateur et d'économiser l'argent public. Il s'agira aussi de conclure avec les collectivités locales des "contrats de développement durable" pour déployer la transition écologique dans les territoires et accompagner les individus : réduction de l'empreinte écologique et création nette d'emplois seront les critères de sélection.

Justice

- Avec la numérisation, les juges et les greffiers bénéficieront de nouveaux outils qui permettront de simplifier et d'automatiser des tâches répétitives comme les enregistrements ou les convocations, comme les demandes de transmission de pièces justificatives. Les juges bénéficieront d'outils numériques d'aide à la décision.
- Nous simplifierons le traitement des procédures en matière pénale. Les procédures en matière pénale seront progressivement numérisées du début de l'enquête jusqu'au jugement définitif selon une suite continue : policiers, procureurs, juges d'instruction, tribunaux, cours d'appel. De même, en matière correctionnelle, la procédure orale (les auditions sont filmées et les vidéos sont l'unique support de la procédure, sans retranscription) sera expérimentée. Une procédure formelle de mise en état des affaires pénales sera créée devant les tribunaux, avec des délais impératifs. Les personnes poursuivies auront accès au calendrier de leur affaire et aux décisions les concernant de façon sécurisée sur Internet.
- Nous créerons un service public numérique de la justice, avec un portail unique d'accès sur le modèle d'impots.gouv.fr. Les citoyens et leurs avocats y trouveront toutes les informations pratiques. Ils pourront se pourvoir en justice depuis leur ordinateur, transmettre une requête, des pièces, ou suivre leur dossier depuis leur smartphone.
- Nous créerons une procédure simple, exclusivement numérique et rapide pour le règlement des litiges de la vie quotidienne. Nous permettrons notamment de dématérialiser toutes les procédures concernant des litiges inférieurs à 4000 euros : consommation, conflit de voisinage, injonction de payer ou de faire. Une décision judiciaire sera rendue dans les deux mois, à défaut de conciliation.
- Nous favoriserons la création de plateformes de règlement amiable des litiges qui lorsqu'elles seront tenues par des professionnels associant avocats huissiers ou notaires pourront conclure des accords ayant la force d'un jugement.
- Nous réformerons l'aide juridictionnelle pour qu'elle soit plus responsable et efficace, avec un accès à l'aide juridictionnelle en ligne.

Police

- Le retour au cœur du métier de policier pour plus de présence sur le terrain en allégeant massivement, s'agissant des contentieux de masse, les procédures auxquelles les policiers sont soumis. En « oralisant » par exemple, dans les affaires simples, une partie des procédures avec des enregistrements audio ou vidéo des actes effectués lors des gardes à vue ou des auditions. Nous investirons également dans des outils informatiques modernes. Enfin, nous permettrons à nos forces de police de traiter par une amende forfaitaire de nombreuses catégories d'infractions, comme par exemple les vols à l'étalage, qui seront réprimées sur le champ.
- Nous susciterons des partenariats locaux innovants entre policiers et habitants, pour établir une relation de confiance avec la police, en utilisant notamment des outils numériques pour recueillir l'avis de la population sur l'action de la police et les politiques menées.

Société, égalité numérique et inclusion (9)

- Pour que les couples soient à égalité face aux modes de garde des enfants et empêcher les passe-droits, nous obligerons les communes à publier en ligne leurs critères d'attribution des places de crèche, puis à mettre en place systématiquement un système de cotation des demandes. Dans le même temps, nous soutiendrons l'effort massif de construction de places de crèche.
- Nous accélérerons la généralisation du téléphone d'alerte pour secourir plus rapidement les victimes de violence. Ce dispositif, expérimenté dans plusieurs départements, a déjà sauvé des vies.
- Nous porterons une stratégie d'inclusion à destination de ceux qui rencontrent des difficultés à utiliser le numérique en développant avec les associations et les collectivités, un réseau d'accompagnement sur le territoire qui proposera du temps de soutien et des formations aux outils et aux services numériques.
- Handicap : nous investirons pour faciliter l'accessibilité numérique. Nous créerons une plateforme numérique collaborative pour généraliser des bonnes pratiques locales.
- Nous améliorerons le parcours des jeunes en situation de handicap permettant l'accès aux diplômes, notamment au travers des adaptations numériques.
- Nous financerons des appels à projet pour le développement d'appareils médicaux (mammographies, scanners...) adaptés et innovants pour aider les personnes en situation de handicap.
- Le développement du covoiturage sera renforcé, grâce à la mise en place des voies dédiées aux bus, VTC et covoiturage sur les autoroutes urbaines et d'une modulation des péages en fonction de l'occupation des véhicules.
- La qualité architecturale, environnementale, ne doit pas être un luxe réservé aux habitants des centres-villes : elle doit être une exigence sur tout le territoire.
- La co-construction avec les citoyens lors de l'aménagement des quartiers n'est pas un privilège : elle est un droit. Nous lancerons un nouvel effort massif de rénovation urbaine. Nous devons doubler l'ambition des projets de renouvellement urbain pour atteindre 10 milliards d'euros.
- Nous créerons un coffre-fort numérique et l'accès à un cloud solidaire permettant de conserver les documents d'identité numérisés, dont la gestion sera confiée à la Poste.
- Nous porterons enfin une stratégie d'inclusion numérique, en développant avec les associations et les personnes bénéficiaires des formations aux outils numériques.

Economie, fiscalité et investissement (13)

- Nous constituerons un Fonds pour l'industrie et l'innovation. Il sera doté de 10 milliards d'euros issus des actions d'entreprises possédées de manière minoritaire par l'Etat et sera placé au service de notre industrie et de l'innovation. Nous mobiliserons les revenus issus de ces participations pour financer l'industrie du futur.
- Nous promouvrons la mise en place d'un Fonds européen de financement en capital-risque pour accompagner la croissance des start-up européennes du numérique. Ce fonds devra être doté d'au moins 5 milliards d'euros.
- Nous garantirons stabilité et visibilité aux acteurs en matière fiscale. Nous sanctuariserons notamment le Crédit Impôt Recherche, le Crédit Impôt Innovation et le

dispositif Jeunes Entreprises Innovantes sur la durée du quinquennat, tout en poursuivant la simplification de la mécanique administrative pour en bénéficier.

- Nous concentrerons progressivement la gestion de l'ensemble des aides à l'innovation de l'Etat et de ses opérateurs au sein de Bpifrance, et conforterons son rôle dans l'accompagnement des PME et ETI à l'export.
- Nous aiderons les TPE et les PME à réussir leur transformation numérique.
- Nous accompagnerons les PME françaises pour qu'elles se lancent dans des plans « anti-gaspi » afin de réduire leurs consommations d'énergies et de ressources, grâce à des diagnostics aidés. Les coûts des diagnostics seront remboursés avec une partie minime des économies réalisées.
- Nous développerons le droit à l'expérimentation dans le respect des impératifs de sécurité, de protection du consommateur et de loyauté de la concurrence. Pour un temps limité et dans un cadre fixé par la loi, il sera possible de déroger aux dispositions en vigueur afin de tester de nouvelles solutions.
- Nous définirons une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle dont le développement va avoir de profonds impacts sur une série de secteurs. Les chercheurs français sont bien armés pour y jouer un rôle majeur. La première étape sera d'évaluer ses usages potentiels et ses enjeux pour le travail et l'emploi de demain.
- Nous adopterons un cadre fiscal qui encourage l'investissement dans l'innovation, notamment en instaurant un prélèvement forfaitaire unique sur l'ensemble des revenus tirés du capital mobilier et en remplaçant l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière.
- Nous agirons pour un marché unique du numérique en Europe, qui permettra aux entreprises innovantes de disposer des mêmes règles partout dans l'Union européenne.
- Nous proposerons la mise en place d'une Agence européenne pour la confiance numérique, chargée de la régulation des grandes plateformes numériques afin d'assurer le respect d'une concurrence équitable et la protection des droits des utilisateurs.
- Nous nous battons, au niveau européen, pour une taxe sur le chiffre d'affaires réalisé dans nos pays pour des prestations de service électronique.

Emploi et formation professionnelle (14)

- Nous créerons un code du travail digital pour mieux accompagner les PME dans les décisions qu'elles prennent. Parce que la réglementation du travail est souvent trop complexe, un site donnera accès aux PME aux obligations légales et conventionnelles à respecter, ainsi qu'à des conseils fournis par l'administration. Les réponses fournies en ligne seront valables face à cette dernière.
- Nous mettrons en place une assurance chômage pour tous, parce que dans un monde qui se transforme, le chômage ne peut plus être un risque contre lequel certains se couvrent à titre individuel, d'autres par des garanties collectives qui se fragilisent. Elle couvrira tous les actifs.
- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement converti en droits individuels pour les actifs. Chacun pourra s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins. Le système sera simple.
- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement converti en droits individuels pour les actifs.

Chacun pourra s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins. Le système sera simple.

- Chacun disposera d'une information simple sur les résultats concrets de chaque formation, de chaque accompagnement (retour à l'emploi, impact sur la trajectoire salariale...) car tous les organismes seront soumis à labellisation et obligés d'afficher leurs performances.
- Nous supprimerons la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI) pour l'adosser au régime général, afin que tous bénéficient de la même qualité de service et des mêmes droits. Nous réduirons nettement les charges qui pèsent sur les indépendants (professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs...).
- Demain, chacun pourra connaître en temps réel ses droits. Nous lancerons une application sur smartphone et un site internet où chacun pourra consulter, à chaque instant, l'ensemble des droits qu'il a accumulés et la pension correspondante.

Education, enseignement supérieur et recherche (2)

- Nous renforcerons l'individualisation des apprentissages en développant des supports numériques et des applications adaptées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ; les enseignants seront formés à cette fin.
- Pour éclairer nos étudiants sur leur choix d'orientation, nous exigerons que chaque établissement de l'enseignement supérieur publie en toute transparence les taux de réussite et les débouchés professionnels, par formation, de ses anciens étudiants.

Défense et cybersécurité (8)

- Nous proposerons d'établir un véritable système d'information européen pour faciliter les actions de renseignement : une base de données centralisée avec un échange obligatoire d'informations, accessible aux services de renseignement des différents Etats membres.
- Nous poursuivrons les efforts engagés au niveau du ministère de la Défense.
 - Nous renforcerons les moyens des services de renseignement et des forces spéciales : effectifs, capacités informatiques cyber-renseignement, drones, satellites, etc.
 - Nous donnerons la priorité au renseignement dans la prochaine loi de programmation militaire, qui sera préparée dès l'été 2017.
 - Nous poursuivrons le développement de la cyberdéfense initié récemment.
- Nous mettrons en place une véritable programmation sur 4 à 5 ans pour la modernisation des moyens de la sécurité intérieure.
- Nous continuerons de renouveler les équipements conventionnels pour permettre la préservation de notre autonomie, de notre efficacité et de la sécurité de nos soldats. L'ensemble des forces est concerné : drones et satellites pour le renseignement, avions de transport, patrouilleurs maritimes, véhicules de combat.
- Nous renforcerons la priorité en matière de cyberdéfense et de cybersécurité. Nous l'avons vu lors des élections américaines, Internet est un nouveau terrain d'opération des conflits et des tensions. Il en va de notre souveraineté.
 - Missions de renseignement et d'investigation : mieux identifier nos failles, détecter des actions hostiles.

- Missions de protection et de défense : bâtir des murailles, patrouiller dans le cyberspace.
- Missions de riposte et de neutralisation : entraver les actions des attaquants cyber, neutraliser des infrastructures utilisées pour causer des dommages à la France.
- Nous maintiendrons et amplifierons notre stratégie à l'extérieur. Nous mènerons des actions concertées avec nos partenaires contre les instruments de propagande et recrutement. Ceci passe par une guerre de l'information (notamment sur internet) et par une coopération pour un meilleur contrôle de nos frontières.
- Nous mobiliserons de manière concertée les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, des Finances et des Affaires Etrangères. Nous coordonnerons et dynamiserons au plus haut niveau ces différentes fonctions autour de la stratégie de contre-terrorisme.
- Nous améliorerons la circulation de l'information et du renseignement entre autorités judiciaires et services de renseignement, en incluant clairement le ministère de la Justice dans la stratégie de contre-terrorisme. Pour ceci, nous devons :
 - Permettre l'accès aux données des instructions en cours lorsqu'elles peuvent aider à la prévention d'actions et à la recherche de terroristes.
 - Offrir aux juges un meilleur accès, protégé, à des données des services utiles à leur travail d'instruction et aux poursuites.

Santé (10)

- En ce qui concerne l'assurance-maladie, nous maintiendrons l'Objectif National de Dépense de l'Assurance-Maladie à 2,3% sur 2018-2022, alors qu'il augmenterait, si l'on ne faisait rien, deux fois plus vite ! L'investissement en santé de 5 milliards permettra de financer une accélération du développement des techniques numériques et des réorganisations génératrices d'économies pérennes. La tarification hospitalière réduira le rôle de la tarification à l'acte au profit de tarifications qui encouragent le développement de parcours de soins.
- Parce qu'on ne peut pas se contenter de limiter les coûts à court terme et qu'il faut changer de logique pour faire des économies durables, nous investirons pour faire des réformes de fond.
- Nous consacrerons 5 milliards d'euros à un plan d'investissement en soins primaires, dans l'innovation en santé, dans le déploiement de la télémédecine et dans l'hôpital de demain.
- Nous encouragerons les solutions de télémédecine dans les EPHAD, les maisons de santé et les centres gériatriques afin d'assurer un suivi médical pertinent aux personnes en situation de perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire et pour permettre les prises en charge à distance.
- Nous simplifierons et élargirons le droit actuel pour déployer plus facilement des expérimentations et les solutions de santé connectée.
- Nous déverrouillerons massivement l'accès à la télémédecine, levier de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Nous aiderons financièrement les patients, les associations, les professionnels et les établissements à s'équiper en technologies numériques, devenues indispensables pour assurer une offre de soins de qualité partout.

- Nous mettrons en place un site national d'information des Français sur ces perturbateurs, particulièrement pour les produits commercialisés à destination des enfants et des femmes enceintes.
- Nous renforcerons le droit à l'oubli pour les personnes ayant été malades.
- Nous soutiendrons les initiatives et les expérimentations des professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, hospitaliers et libéraux, afin de renforcer la coordination des soins et de mieux accompagner les malades dans leur parcours. A la place de protocoles nationaux complexes et lourds, nous rendrons le système plus agile et proche du terrain et mettrons l'accent sur l'évaluation de la qualité et du service rendu pour les malades. Les gains d'efficience permettront de mieux valoriser les bonnes pratiques et d'investir pour innover.
- Pour soutenir nos entreprises innovantes en santé, les inciter à produire en France et diffuser plus rapidement l'innovation, nous assurerons des autorisations plus rapides de mise sur le marché.

Agriculture (2)

- Nous soutiendrons l'innovation et la recherche à travers plusieurs actions : fin des zones sans réseau téléphonique, développement du numérique et de l'agriculture de précision, mise en place d'un portail des données agricoles pour stimuler une innovation décentralisée, ouverte, collaborative au service des agriculteurs.
- Nous lancerons un plan de transformation agricole de 5 milliards d'euros sur 5 ans, le « Plan de Transformation Agricole » pour accompagner la montée en gamme de notre agriculture.

Culture (5)

- Rétablir une concurrence équitable avec les grands acteurs numériques pour qu'ils payent leurs impôts comme tous les autres acteurs économiques et qu'ils soient soumis aux mêmes obligations, dans les pays où les œuvres sont diffusées.
- Créer les conditions de l'émergence d'un « Netflix européen » exposant le meilleur du cinéma et des séries européennes.
- Défendre résolument les droits d'auteur, aider les artistes et les éditeurs de contenu européens par la négociation encadrée d'accords sur leur rémunération, étendre les droits voisins aux éditeurs de presse et renforcer l'action contre les sites pirates.
- Simplifier la réglementation audiovisuelle en matière de publicité, de financement et de diffusion, pour lever les freins à la croissance de la production et de la diffusion audiovisuelles et préparer le basculement numérique, tout en préservant la diversité culturelle.
- Nous renforcerons le secteur public de l'audiovisuel pour qu'il réponde aux attentes de tous les Français et accélère sa transformation numérique, en concentrant les moyens sur des chaînes moins nombreuses mais pleinement dédiées à leur mission de service public.

Infrastructure et haut débit (8)

- 5 milliards d'euros seront consacrés aux transports et aux équipements collectifs locaux.
- Nous accélérerons la transformation digitale des routes et des trains pour accroître le débit et la fiabilité des infrastructures existantes. Cette action, combinée à la modernisation des réseaux, devra permettre de relancer le fret ferroviaire qui souffre de circulations dégradées. Nous moderniserons les interconnexions dans les collectivités locales (hubs pour les cars, parkings dans les gares, parkings vélo).
- Nous développerons des équipements collectifs performants dans les outre-mer, pour soutenir l'activité économique et améliorer la vie quotidienne des habitants.
- Nous focaliserons les efforts de recherche, de développement et d'investissement des opérateurs sur le stockage de l'énergie et les réseaux électriques intelligents.
- Nous renforcerons la lutte contre l'obsolescence programmée en renforçant l'affichage de la durée de vie des appareils électroménagers.
- Nous accélérerons le déploiement des véhicules électriques en maintenant le bonus-malus à l'achat et en accélérant le déploiement des bornes de recharge.
- Nous couvrirons en très haut débit l'ensemble du territoire. Ce sera fait d'ici la fin du quinquennat, pour ne laisser aucun territoire à la traîne dans la transition numérique.
- Nous éliminerons les zones sans réseau (aussi appelées zones blanches).